

◀ **Nouvel arrêté Licence :** ▶

Des formations à deux vitesses !

SUD éducation vient de prendre connaissance du projet d'arrêté licence du gouvernement : le constat est sans appel ! Dans la continuité de la loi ORE, le gouvernement poursuit son entreprise de destruction de l'enseignement supérieur.

Le cadre national des diplômes vole en éclat

Les modalités d'évaluation sont sorties de l'arrêté sur le cadre national des diplômes. Plus qu'une simple modalité d'écriture, cela résume tout le projet gouvernemental. En effet, liberté est laissée aux établissements d'enseignement supérieur de définir librement le contenu, l'organisation, les modalités d'évaluation des mentions de licence. Il ne reste du cadre national que le nom du diplôme. Gageons que dans quelques années il sera donc question de réformer aussi cela au nom du bon sens. En effet, certaines licences n'auront de commun que le nom et les 180 ECTS qu'elles représentent.

Au nom de l'individualisation des parcours on organise des licences à deux vitesses.

Même les 1500 heures de formation obligatoires sont dérégulées : elles peuvent maintenant être en présentiel (CM, TD, TP...) mais également à distance *via* des cours en ligne ou encore des stages ou des mises en situation professionnelle. Il n'y a donc plus aucun minimum d'heures en présentiel pour une licence. Pressurées financièrement depuis la LRU, insuffisamment dotée pour accueillir toutes et tous les étudiant-e-s, il est évident que les universités vont s'engouffrer dans la brèche pour réduire leurs coûts en diminuant les volumes horaires de formation.

La même logique devrait présider aux modalités de contrôle des connaissances qui seront décidées par les CFVU. Les modalités les moins coûteuses devraient être mises en place et notamment la suppression des sessions de rattrapages.

C'est le cadre budgétaire contraint qui s'impose au cadre pédagogique !

Enfin, une certification en langue sera prise en charge par les universités (sur dotation du ministère). SUD éducation exige des garanties : cela ne peut être une manne pour les officines privées. L'enseignement et la certification en langue c'est l'affaire du service public !

Pour SUD éducation

Il faut une toute autre politique en matière d'enseignement supérieur. La sélection à l'entrée de l'université, la réduction du volume horaire, l'explosion du cadre national des diplômes sont un pansement sur une jambe de bois qui vise à attaquer les garanties collectives. Les universités sont sous-dotées : **des moyens à la hauteur des besoins, voilà l'urgence !**